

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. : 079 688 34 30
Denis.erni@a3.epfl.ch

Recommandé
Tribunal d'arrondissement, Est Vaudois
A l'attention de : Mme La Présidente
Anne-Catherine Page
Case postale 496
Rue du Simplon 22
1800 Vevey 1

Estavayer-le-Lac, le 27 novembre 2020

http://www.swisstribune.org/doc/201127DE_TA.pdf

Votre courrier recommandé daté du 11 nov. 2020 / votre référence FA20.032949/CMD/emb

Madame la Présidente,

Je me réfère à mon courrier¹ recommandé du 5 novembre 2020. Dans ce courrier je rappelais que l'accès à des Tribunaux neutres et indépendants est un droit garanti par la Constitution pour tous.

=> *Ce droit est un droit fondamental. Il est gratuit.*

Votre refus de gratuité est illicite selon les droits garantis par la Constitution

J'accuse réception de votre courrier² mentionné ci-dessus qui ne reconnaît pas la gratuité de ce droit. Pour la bonne forme son contenu est contesté.

☹ *C'est la démonstration que la justice est paralysée avec les nouveaux codes de procédures*

Du comportement de votre client, Me Bettex, qui fait frémir

Je vous rends attentive, Madame la Présidente, que votre client dans cette affaire, Me Christian BETTEX, fait partie des anciens Bâtonniers interviewés le 7 avril 2016 par Clément Bürge de l'HEBDO sur la paralysie de la justice avec la réforme des codes de procédures

Je rappelle que le Titre de l'article était :

¹ http://www.swisstribune.org/doc/201105DE_TA.pdf

² http://www.swisstribune.org/doc/201111TA_DE.pdf

« JUSTICE PARALYSÉE » / Enquête. Procédure délirantes, explosion des coûts, retards qui s'accumulent... Les récentes réformes n'ont pas rendu la justice plus efficace. Elles ont même eu l'effet inverse. Voir article³ ci-annexé...

☞ Me Christian BETTEX est en train de montrer comment la justice est paralysée au point que les citoyens ne peuvent pas avoir accès à des Tribunaux indépendants gratuits pour juger la criminalité commise avec les interventions des Bâtonniers

Je transmets votre courrier à l'Autorité chargée de mettre en place un Tribunal neutre et indépendant pour juger la criminalité commise avec les interventions des Bâtonniers.

Observations (fondée sur les documents existants)

Par la présente, je rends attentif les membres de cette Autorité que Me Christian BETTEX a expliqué le 22 mars 2016, qu'il était impossible de démentir la fausse dénonciation décrite dans la demande⁴ d'enquête parlementaire déposée par le Public, où il a interdit à Me Burnet de témoigner.

A la même date, Me Christian BETTEX avait dit que le Tribunal fédéral empêcherait Me Rudolf Schaller de me représenter sur le Rapport Rouiller.

Quelques jours après, un avocat - *qui suivait l'affaire depuis la conférence⁵ du MBA/HEC* - a pris contact pour confirmer les propos de Me Bettex. Il a expliqué que Patrick Foetisch était haut placé dans une organisation criminelle infiltrée dans la justice.

☞ Chacun peut observer que le fait que les codes de procédures ne permettent pas de faire respecter les droits garantis par la Constitution a déjà été montré en 2016 par des professionnels de la loi, dont Me Christian BETTEX ! Tant l'intervention de la Presse en avril 2016 que celle de cet avocat montre la gravité de la situation qui perdure encore.

Je tenais que vous soyez au courant de la réelle portée de cette violation du droit d'accès à des Tribunaux indépendants. La Suisse est certainement un des rare pays au monde, où l'accès à des Tribunaux indépendants est payant et où le Procureur général souffre d'amnésie collective. Pour traiter ces maux, il faut mettre fin à la criminalité commise avec les interventions des Bâtonniers !

Veillez agréer, Madame la Présidente, mes salutations cordiales


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/201127DE_TA.pdf

Copies à : ment

³ http://www.swisstribune.org/doc/160407_Hebdo.pdf

⁴ http://www.swisstribune.org/doc/051217DP_GC.pdf

⁵ <http://www.swisstribune.org/doc/101208HEC.pdf>